

# AGIR ENSEMBLE contre la précarité

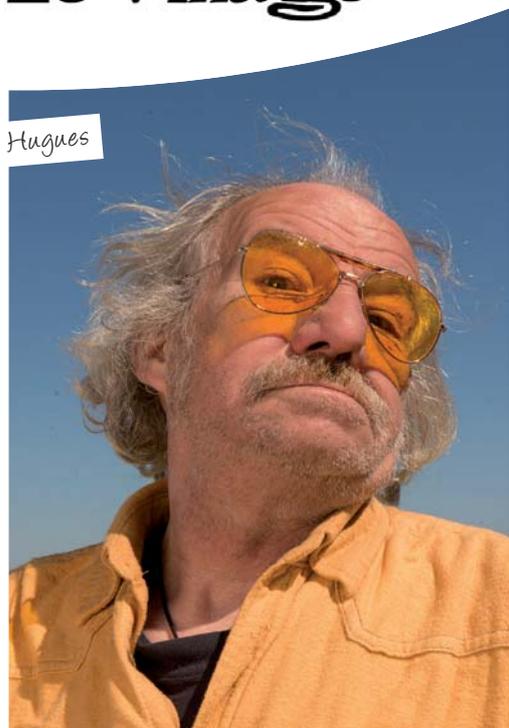
Depuis plus de 20 ans, l'association Le Village lutte pour le **droit au logement** et la **réinsertion de personnes** en grande précarité.

Chaque jour, nous défendons la **solidarité, la bienveillance et la coopération** entre tous. Nos actions sont le fruit de l'implication des personnes accueillies, des professionnels, administrateurs, adhérents et sympathisants de l'association.

En cette période où il est de plus en plus essentiel de donner un sens au « **vivre ensemble** », aidez-nous à poursuivre cette aventure citoyenne.

Retrouvez toutes nos actions, suivez-nous et faites un **don, ponctuel ou régulier** à l'association Le Village.

D'avance, un immense merci pour votre aide!



## ENSEMBLE, AGISSONS !

L'association Le Village est reconnue d'intérêt général: 75% de vos dons sont déductibles des impôts, jusqu'à 529 euros, puis 66% au-delà dans la limite de 20% de vos revenus annuels. Pour 100 Euros, vous ne payez donc véritablement que 25 euros. Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année. Vous serez aussi tenu informé des activités de l'association et de l'utilisation de votre don.

[www.associationlevillage.fr](http://www.associationlevillage.fr)

# Oui, je soutiens Le Village pour donner sens et force à cette aventure citoyenne



## OUI

### je souhaite faire un don ponctuel

#### Je donne :

- 10 € (soit 2,50 € après déduction fiscale)       100 € (soit 25 € après déduction fiscale)  
 20 € (soit 5 € après déduction fiscale)       Autre .....€  
 50 € (soit 12,50 € après déduction fiscale)

#### Je règle par

- Chèque bancaire

*Je règle le montant de mon don par Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Association Le Village*

- Carte bancaire, don en ligne : [www.associationlevillage.fr](http://www.associationlevillage.fr)



## OUI

### je souhaite faire un don régulier

#### Je soutiens les actions de l'Association dans la durée pour un don de :

- 10 € (soit 2,50 € après déduction fiscale)       100 € (soit 25 € après déduction fiscale)  
 20 € (soit 5 € après déduction fiscale)       Autre .....€  
 50 € (soit 12,50 € après déduction fiscale)

Périodicité :  mensuelle     trimestrielle

#### Je règle par

- Prélèvement bancaire

*J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier le prélèvement correspondant au montant du soutien régulier que j'accorde à l'Association Le Village.*

#### Mandat de prélèvement SEPA :

**Association Le Village – Mas de la Baronne – BP 10056 – 84302 CAVAILLON Cedex**

Compte à débiter : IBAN

#### Coordonnées de l'établissement bancaire :

Établissement ..... Agence .....

Adresse.....

.....

Code postal  Ville .....

Fait à ..... Le :

Signature :

#### Mes coordonnées :

Nom..... Prénom .....

Tél..... E-mail .....

Adresse.....

.....

Code postal  Ville .....



**ASSOCIATION LE VILLAGE – MAS DE LA BARONNE – BP 10056**  
04 90 76 27 40 – [associationlevillage@wanadoo.fr](mailto:associationlevillage@wanadoo.fr)